

Version Web

Intervention en cas d'hypoglycémie chez les personnes diabétiques hébergées en soins de longue durée ou en RI-RNI ou admises à l'URFI et à l'UCDG

ÉMETTEUR :	Présidente du Conseil des médecins; dentistes et pharmaciens		
APPROUVÉ PAR :	Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens		
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	2005-06-29	DATE DE RÉVISION PRÉVUE :	2016
DATE DE RÉVISION :	2012-06-11		
CODE DE CLASSIFICATION :	ADM-316-06		
ORIGINAL SIGNÉ PAR :	Présidente du CMDP, Paule Hottin		

CETTE ORDONNANCE COLLECTIVE REMPLACE LE DOCUMENT INF-CMDP-06 DE L'IUGS, LE DOCUMENT METH-DSI-48 AINSI QUE L'ORDRE PERMANENT OP-08 DE L'ESTRIADE

ORDONNANCES COLLECTIVES

Une ordonnance collective est une ordonnance établie par règlement du CMDP à l'effet de poser certains actes ou de procéder systématiquement à certains examens ou traitements sans attendre d'ordonnance médicale individuelle chez les bénéficiaires de catégories déterminées dans cette ordonnance et le cas échéant, selon le protocole ou la méthode de soins desquels elle relève.

L'ordonnance collective ne s'applique pas si elle entre en contradiction avec une ordonnance individuelle.

PERSONNES HABILITÉES À EXÉCUTER L'ORDONNANCE

Infirmier(ère)s,
Candidat(e)s à la profession suite à l'évaluation de l'infirmière,
Infirmière-auxiliaire suite à l'évaluation de l'infirmi(er)ère,
Externe en soins infirmiers suite à l'évaluation de l'infirmi(er)ère.

GROUPES DE PERSONNES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE PAR L'ORDONNANCE

Clientèle hébergée en soins de longue durée ou en RI-RNI ou admise à l'URFI et à l'UCDG.

INDICATIONS

Glycémie capillaire < 4 mmol/L ou entre 4 et 6 mmol/L si symptomatique ou au coucher chez une personne diabétique recevant un traitement hypoglycémiant. Il ne s'applique pas chez les personnes diabétiques sous diète seule.

Symptômes possibles:

Tremblements
Faim intense, nausées
Sueurs froides, transpiration excessive, pâleur
Maux de tête, étourdissements

Vision embrouillée
Engourdissement des lèvres ou de la langue
Nervosité ou irritabilité soudaine
Anxiété
Faiblesse, fatigue
Palpitations
Somnolence, perte de conscience
Démarche chancelante
Changement de l'humeur
Troubles de concentration
Trouble de la parole
Confusion

N.B. Les diabétiques traités avec diète seulement ou Glucophage/metformine ou Prandase/acarbose seul ne sont pas susceptibles aux hypoglycémies.

CONTRE-INDICATIONS:

Aucune.

PROCÉDURE:

Procéder selon le tableau en annexe.

Notes à consigner au dossier:

Date et heure
Résultats des glycémies capillaires
Symptômes associés
Interventions faites, aliments ou médicaments donnés
Réactions du bénéficiaire

Référence:

Canadian Diabetes Association, 2003, Clinical Practice guidelines for the prevention and management of diabetes in Canada, adapté par Daniel Tessier, M.D., Louise Fortin, diététiste, Lucie Bellehumeur, infirmière clinicienne, Maryse Rioux, pharmacienne.

Rédigé par: Comité de pharmacologie de l'IUGS
Dre Suzanne Gosselin

ANNEXES :	INTERVENTION EN CAS D'HYPOGLYCÉMIE POUR LES PERSONNES DIABÉTIQUES SOUS TRAITEMENT HYPOGLYCÉMIANT
-----------	--

MOTS CLÉS :	ACTES DELEGUES, DIABETE, GLYCEMIE, HYPOGLYCEMIE, INSULINE, INTERVENTIONS, ORDONNANCES, ORDONNANCES COLLECTIVES, ORDONNANCES PERMANENTES, A JEUN, PROTOCOLES, SUCRE
-------------	--

DIFFUSÉ À :	G - DSPPAPA Chefs de service, G - DSPPAPA Coordonnatrices des activités, G - DSPPAPA Coordonnatrices des services, G - DSI Cliniciennes, G - DSPPM CMDP CLSC – actifs, G - DSPPM CMDP CLSC – associés, G - DSPPM CMDP IUGS - actifs
-------------	---

Chemin d'accès : U:\Documents\Document\DSPPM\Documents administratifs\Ordonnances collectives CSSS-IUGS\ORD-CMDP-05 Web.doc – 11 juin 2012

INTERVENTION EN CAS D'HYPOGLYCÉMIE POUR LES PERSONNES DIABÉTIQUES SOUS TRAITEMENT HYPOGLYCÉMIANT

